



# Journée internationale des femmes

# Jeudi 8 mars 2007

A  
SAINT-DENIS

Bourse du Travail  
9/11 rue Génin - M° : Porte de Paris

## Exposition

de l'Institut d'Histoire Sociale du 93  
"Des luttes et des Femmes"..  
....stands d'associations Dionysiennes...

## Débats

A partir de 13h00... : Harcèlements, discriminations,  
conditions de travail, "Nouveau Statut du Travail Salarié"\*

## Témoignages, Films,

16h30...Droits et solidarités des Femmes à l'International...

## Spectacles...

18h30 Hip Hop, Danseurs Rwandais...  
19h30 Pause "Grignotage"...cuisine du monde...

**20h15 le "Quartet Buccal" présente :**  
***La fiancée du pirate***

*(groupe de chanteuses féministes de charme et d'humour...)...A ne pas manquer !!*

# Venez nombreuses et nombreux...

Entrée  
gratuite

Pour tous renseignements : 01 55 84 41 13/14

# UN PEU D'HISTOIRE... au féminin

En un siècle, les femmes ont conquis l'égalité juridique et législative dans la plupart des pays du monde. Reste à conquérir l'égalité dans les faits. La journée internationale des femmes, officialisée en 1977 par les Nations Unies, est là pour nous rappeler ces victoires mais aussi pour nous inviter à réfléchir sur la condition de la femme dans le monde entier.

C'est l'occasion d'identifier les difficultés que les femmes doivent surmonter dans la société et de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer la condition féminine.

Comme toutes les dates symboliques, la journée internationale des femmes n'a pas ses origines dans un seul fait historique. Elle symbolise, d'une part, les fruits d'un large processus de luttes, de revendications et de débats et, d'autre part, les parcours silencieux de millions des femmes dans le monde entier.

Historiquement, la référence principale de la journée internationale des femmes remonte aux grèves ouvrières déclenchées en 1857 et 1911 à New York alors que les travailleuses du textile protestaient contre leurs piètres conditions de travail. Un événement, en particulier, a marqué fortement les manifestations : le 25 mars 1911, un groupe de travailleuses qui manifestait dans une usine de textile à New York, trouve la mort lors d'un incendie. Elles n'ont pas pu échapper à temps. Les portes étaient fermées pour que les travailleurs ne sortent pas avant la fin de la journée de travail.

Une autre référence historique importante c'est la Conférence Internationale des femmes socialistes, en 1910, à Copenhague, au Danemark. La leader socialiste allemande, Clara Zetkin, propose la création d'une journée internationale de la femme, afin de reconnaître les luttes menées par les femmes partout dans le monde.

Une autre référence intrigante concerne la liaison entre la date du 8 mars et la participation des femmes ouvrières à la Révolution Russe. Le 23 février 1917, date du calendrier russe, ou le 8 mars dans le calendrier grégorien, des femmes travailleuses sont sorties dans les rues pour déclencher une grève générale qui, plus tard, serait insérée dans des actions révolutionnaires qui ont inauguré la Révolution Russe.

En 1977, soit deux ans après l'Année internationale de la femme, les Nations Unies ont adopté une résolution invitant les pays à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale. Le 8 mars est ainsi devenu cette journée de reconnaissance et de luttes dans de nombreux pays.

## \* Un nouveau statut du travail salarié.

Le chômage, la précarité grandissante, les inégalités, fragilisent les salariés (**et surtout les femmes**) et tendent à les rendre corvéables à merci. Pour remédier à cette situation, la Cgt revendique :

une **sécurité sociale professionnelle** garantissant que le contrat de chaque salarié soit pérennisé jusqu'à l'obtention d'un emploi similaire.

un **nouveau statut du travail salarié** : quel que soit son employeur ou sa situation de travail, la Cgt demande que chaque salarié bénéficie d'un socle de garanties minimum attaché à sa personne.

- un salaire minimum correspondant à sa qualification ;
- un déroulement de carrière garantissant le doublement de salaire entre le début et la fin de carrière ;
- un droit individuel à la formation tout au long de la vie ;
- la reconnaissance dans le salaire et le travail, des acquis de la formation.

Pour plus de détail voir notre site internet en cliquant sur "Le Bulletin N°2".  
[www.ulcgtsaintdenis.fr](http://www.ulcgtsaintdenis.fr)

## Les Partenaires

**Le service  
de la Vie Associative  
et**

**La direction de la culture  
de la ville de Saint-Denis**

*les associations :*

**IKAMBERE  
LA MAIN FINE**

**FEMMES SOLIDAIRES**

**ASCIA**

**ACT & VISTA**

**MIROIR ET DIFFERENCE**

**AFASPA**

*à toutes merci...*